



SYNDICAT CGT HUTCHINSON SNC CHALETTE

1 Place de la commune de Paris 45120 Châlette/Loing
Tel : 02 38 87 57 54 – Fax : 02 38 87 52 10 – mail : cgthut@free.fr



Site internet : www.cgt-hutchinson-chalette.com

NAO anticipée sur l'année 2023

La direction a décidé d'agir vite pour répondre aux besoins des salariés confrontés à l'inflation. Notre PDG ne laisse aucune marge de manœuvre à la direction pour négocier.

La direction annonce une augmentation de 50 € brut au 1^{er} juillet 2022 pour tous les salariés (Ouvrier, Etam et Cadre) en CDI, CDD et les Alternants.

Une prime de 200 € net sera versée à tous les salariés titulaires, les salariés en CDD, les salariés à mi-temps, les salariés en RCC, les alternants et les intérimaires présents sur le site depuis le 1^{er} juin jusqu'au 31 juillet 2022.

Ces mesures seront versées sur la paie de juillet 2022.

La CGT estime que cette augmentation ne répond pas à la montée de l'inflation : LES SALARIES CONTINUENT DE SUBIR UNE PERTE DE POUVOIR D'ACHAT !

La direction a toujours prétendu augmenter les salariés en fonction de l'inflation. ALORS QUE L'INFLATION DE JANVIER A JUIN 2022 EST DE 5,8 %, la direction nous donne comme prétexte qu'elle se garde une marge de manœuvre pour les prochaines NAO (Mars 2023).

La CGT demande que l'augmentation soit rétroactive au 1^{er} janvier 2022 afin que les salariés récupèrent du pouvoir d'achat.

Cette augmentation ne devrait pas entrer en ligne de compte pour les NAO 2023.

La CGT conteste l'anticipation sur les NAO 2023, mais c'est imposé !

La CGT estime que cette augmentation devrait être de 5,8%.

Les NAO prévues en mars 2023 devraient être basées sur l'inflation de 2022.

La prime de 200 € aurait dû être de 550 €, somme attribuée à tous les salariés de TOTAL et ses filiales, sauf Hutchinson...

Notre PDG, madame Moreau-Leroy, a refusé de nous les attribuer, alors qu'elle a reçu une prime de 23 000 actions Total, ce qui représente plus d'un Millions d'euros.